



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 25 avril à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. VOGLIMACCI
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA

**Etaient absents :**

Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 avril 2016

Délibération N°2016/108

**Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traverse de Mezzavia  
Autorisation de signer et exécuter le marché**

## M. le maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traverse de Mezzavia. La procédure choisie est celle d'une maîtrise d'œuvre sur appel d'offres ouvert passé en application des articles 74-III al. 5b et 57 à 59 du Code des marchés publics.

La prestation de maîtrise d'œuvre comporte une tranche ferme et 7 tranches conditionnelles décomposées comme suit :

Tranche	Libelle de la Tranche
ferme	Réalisation des études préliminaires (EP) et des études d'avant-projet (AVP)
Conditionnelle 1	Réalisation des études de projet (PRO/DCE) Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) Visa des documents d'études (VISA) Direction de l'exécution des travaux (DET) Mission OPC Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)
Conditionnelle 2	Examen au cas par cas
Conditionnelle 3	Déclaration au titre de la loi sur l'eau
Conditionnelle 4	Déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire
Conditionnelle 5	Mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur
Conditionnelle 6	Permis d'aménager
Conditionnelle 7	Assistance à l'information, la communication et la concertation

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 30 novembre 2015. La date limite de remise des offres a été fixée au 19 janvier 2016 à 11h00. La durée du marché est de 36 mois à compter de l'ordre de service de la tranche ferme.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère : Valeur technique appréciée au regard de la qualité :</b>	<b>60%</b>
méthodologique et organisationnelle pour la réalisation des prestations	30%
des moyens humains et techniques dédiés à l'opération	15%
et de la cohérence du planning prévisionnel	15%
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>40%</b>

La Commission d'appel d'offres composée en jury en sa séance du 12 avril 2016 a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traverse de Mezzavia à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traverse de Mezzavia avec le groupement d'entreprise suivant : Groupement conjoint BERIM Délégation Région Corse / AMO Spicy pour un montant de 133 000 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016, au chapitre 20, article 2031, fonction 822.

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 ;

Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;

Vu l'arrêté municipal n°2015/2563 du 26 novembre 2015 portant constitution d'un jury de Commission d'appel d'offres en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traverse de Mezzavia ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 avril 2016 ;

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville, composée en jury, qui dans sa séance du 12 avril 2016 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres ;

#### AUTORISE

#### A L'unanimité des membres présents et représentés

Monsieur le Député-maire à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traverse de Mezzavia avec le groupement d'entreprise suivant :

Groupement conjoint BERIM Délégation Région Corse / AMO Spicy pour un montant de 133 000 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016, au chapitre 20, article 2031, fonction 822.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160425-2016\_108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2016

Publication : 29/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI